

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 05 mai 2023	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	02 mai 2023	05 mai 2023
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, les enfants en bas âge faisaient la période de la sieste séparée des autres groupes d'âge. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Une visite à eu lieu pour l'inspection de suivi durant la période de sieste.  L'établissement répond à toutes les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance, le permis est recommandé.			

original signé par  
Jessica Belliveau-Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia Leblanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date